

RECOMMANDATION

Conseil scientifique de l'Institut écologie et environnement (INEE)

Objet : Réduction de la précarité

La politique contractuelle grandissante entraîne une augmentation toujours croissante des personnels contractuels, ITA, post-docs et chercheurs, allant à l'encontre de perspectives stratégiques sur le long terme. Le CSI-INEE estime que la précarité ainsi créée, qui a un coût énorme, doit cesser et qu'un recrutement sur postes statutaires, basé sur une évaluation par les pairs, répondant aux besoins définis par les UMR et les instances scientifiques, est la seule solution pour une recherche innovante et de qualité. Dans ce cadre, le CSI-INEE exprime également son inquiétude quant à la mise en application de la loi Sauvadet qui prévoit d'amputer, de 2012 à 2016, les recrutements relevant de la filière classique des concours. Il considère qu'il est urgent de résorber la précarité, mais avec des postes statutaires prévus spécialement à cet effet et non pas «prélevés» sur les quotas des concours classiques déjà insuffisants pour maintenir un effort de recherche conséquent. Le CSI-INEE voit en outre un risque à ce que les processus d'intégration consécutifs à l'application de la loi Sauvadet, s'ils venaient à être banalisés puis pérennisés du fait d'une précarité qui ne serait pas tarie, ne s'imposent progressivement comme filière alternative de recrutement, voire comme une voie de contournement des concours classiques.

Recommandation adoptée le 14 juin 2012

22 votants

Vote : 22 pour, 0 non, 0 abstention.

Jean-Pierre FERAL,
Président du CS INEE

Destinataires :

- Mme Geneviève Fioraso, Ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche
- M. Alain Fuchs, Président du CNRS
- M. Joël Bertrand, Directeur général délégué à la science
- Mme Françoise Gaill, Directrice de l'INEE